

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
BUDGETAIRE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT DETAILLE DU CADRE BUDGETAIRE
A MOYEN TERME 2014-2016**

Avril 2013

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU CBMT 2014-2016.....	3
1- L'environnement international et régional.....	3
2- L'environnement national.....	4
II. LES PRIORITES ET LES CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2014.....	5
1- Les priorités du budget de l'Etat, gestion 2014.....	5
A. Le renforcement des piliers de la croissance	6
B. La consolidation des acquis sociaux	11
C. La promotion de la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme.....	13
D. Le renforcement de la défense nationale et la sécurité intérieure.....	14
2- Les choix stratégiques budgétaires pour l'année 2014	14
A. En matière de ressources	15
B. En matière de dépenses	15
III. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2014-2016.....	16
1- Les principales conclusions de l'évaluation des tranches 2011, 2012 et 2013 des CBMT 2011-2013, 2012-2014 et 2013-2015	16
A. En matière de programmation	16
B. En matière d'exécution	17
2- Les hypothèses de projection 2014-2016.....	18
A. Le scénario de base ou tendanciel	19
B. Le scénario optimiste.....	23
C. Le scénario pessimiste.....	25
3- L'évaluation des ressources dans le scénario de base	27
4- L'évaluation des dépenses dans le scénario de base.....	27
5- L'affectation des ressources par titre budgétaire.....	28
IV. Le cadre global d'allocation des ressources aux ministères et aux institutions.....	30
ANNEXES	32

INTRODUCTION

L'exercice de cadrage budgétaire à moyen terme vise, à partir des principales options de politique macro économique, à dégager des prévisions de ressources globales et à les affecter à la mise en œuvre des grands programmes définis par les référentiels en matière de développement économique et social, dans le respect des grands équilibres macroéconomiques et des engagements du Burkina Faso dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA et des programmes économiques et financiers conclus avec les partenaires techniques et financiers.

Le cadrage budgétaire à moyen terme constitue ainsi, un instrument d'encadrement de la préparation du budget dans le sens d'une utilisation optimale des ressources mobilisables, conformément aux priorités définies par le Gouvernement.

Le présent rapport est organisé autour des quatre (04) principaux points ci-après :

- le contexte d'élaboration du CBMT 2014-2016 ;
- les priorités du budget 2014 ;
- le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2014-2016 et sa tranche 2014 qui préfigure le projet de budget de l'Etat, gestion 2014 ;
- le cadre global d'allocation des ressources aux ministères et aux institutions.

I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU CBMT 2014-2016

1- L'environnement international et régional

Au niveau mondial, l'activité économique a été affectée par les incertitudes causées par l'aggravation de la crise des dettes souveraines, l'impact des politiques budgétaires drastiques mises en œuvre par nombre de pays développés dans le but de réduire les déficits publics et la décélération du commerce mondial induisant ainsi une reprise contrastée suivant les zones.

La croissance économique mondiale a enregistré un fléchissement au cours de l'année 2012 en s'établissant à 3,2% en décélération de 0,7 point par rapport à 2011.

Les perspectives d'une stabilisation des marchés financiers, à la faveur des efforts d'ajustement budgétaire engagés dans les économies avancées au cours de l'année 2012, laissent augurer une reprise progressive de la croissance économique mondiale en 2013. Selon les dernières prévisions du FMI, le taux de croissance mondiale, porté essentiellement par les économies émergentes et en

développement, est attendu à 3,5% en 2013 en accélération de 0,3 point par rapport à l'année 2012.

Pour ce qui concerne l'évolution des prix, les tensions inflationnistes se sont estompées au cours des derniers mois de l'année 2012. Dans les pays avancés et émergents, la hausse des prix à la consommation a ralenti en 2012, affichant respectivement des taux de 2,0% et 6,1% après des niveaux de 2,7% et 7,2% enregistrés en 2011.

Dans les Etats membres de l'UEMOA, l'activité économique s'est améliorée en 2012, après une forte décélération en 2011. Cette amélioration est une conséquence de la normalisation de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire, l'accroissement des investissements et les bons résultats enregistrés au cours de la campagne agricole 2012/2013. Le taux de croissance du PIB est ressorti à 5,8% en 2012 contre 0,6% en 2011 soit un gain de 5,2 points de pourcentage.

Quant à l'inflation, le taux s'est situé à 2,4% en 2012 contre 3,9% en 2011, principalement sous l'effet d'une offre abondante des produits céréaliers sur les marchés au cours des derniers mois de l'année. Toutefois, la situation est demeurée préoccupante dans certains Etats membres, du fait de la hausse des prix des transports et de ceux des produits alimentaires importés.

Les projections pour 2013 indiquent que la reprise de l'activité économique se poursuivrait avec un taux de croissance de 6,5% et l'inflation s'établirait à 2,1%.

2- L'environnement national

L'activité économique du pays a connu en 2012 une croissance de 8% contre 4,2%¹ en 2011 soit un gain de 3,8 points de pourcentage. Cette croissance due à la bonne pluviométrie de la campagne agricole 2012/2013 a été principalement portée par le secteur primaire.

En 2013, sous l'hypothèse de la poursuite des mesures gouvernementales pour soutenir la production agricole, l'activité économique connaîtrait une croissance de 7,6%. Cette performance serait tirée par l'ensemble des trois (03) secteurs. En effet, les croissances attendues seraient de 6,1%, 7,7% et 7,1% respectivement pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Sur la période 2014-2016, l'activité économique connaîtrait une poursuite de sa croissance. En moyenne, le taux de croissance économique ressortirait à 7,2% par an et serait soutenue par l'ensemble de ces trois (03) secteurs.

¹ Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer vers 5,1% en 2011 et 9,1% en 2012 après la mission du Fonds Monétaire International (FMI).

En outre, dans la dynamique de la SCADD, l'investissement poursuivrait sa croissance sur la période 2014-2016. En moyenne annuelle, il enregistrerait une hausse de 9,9%, essentiellement induite aussi bien par l'investissement privé que public sur la période de projection. Les grands chantiers d'infrastructures socio-économiques et la poursuite des travaux de construction de routes et des hôtels administratifs pourraient expliquer la progression de l'investissement sur la période. Ces investissements y compris les exonérations sur les marchés sont projetés à 504,1 milliards en 2014, 557,6 milliards en 2015 et 617 milliards en 2016 contre 426,47 milliards en 2013.

Au niveau des échanges extérieurs et sur la période de projection, les exportations connaîtraient une progression annuelle de 6,5% en moyenne ; quant aux importations, elles enregistreraient en moyenne une hausse de 8,0% par an. Ces évolutions s'expliqueraient par les exportations d'or et de coton d'une part, et par l'accroissement des biens d'équipements et de consommation intermédiaire (produits pétroliers et chimiques, matériaux de construction, etc.) pour les secteurs des BTP et des mines, d'autre part.

S'agissant de l'inflation, elle serait contenue dans la limite de la norme communautaire sous l'effet conjugué des bonnes perspectives de production agricole annoncées au titre de la campagne 2013-2014 et le maintien des mesures prises par le Gouvernement pour contenir la hausse des prix.

II. LES PRIORITES ET LES CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2014

1- Les priorités du budget de l'Etat, gestion 2014

Le Gouvernement met en œuvre depuis 2011, une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) afin de placer notre pays sur le sentier de l'émergence à l'horizon 2015.

Ainsi, les orientations et choix stratégiques du budget 2014, tout en se fondant sur le Programme présidentiel et la SCADD, s'inscrivent dans la même lignée que celles du budget 2013 et devront par conséquent, permettre le renforcement des actions en cours de réalisation.

Aussi, le budget 2014 sera-t-il de nouveau bâti autour des secteurs stratégiques suivants:

- *le renforcement des piliers de la croissance ;*
- *la consolidation des acquis sociaux ;*

- *la promotion de la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme ;*
- *le renforcement de la défense nationale et la sécurité intérieure.*

A. Le renforcement des piliers de la croissance

Il s'agira d'intensifier les investissements publics, d'inciter et d'encourager les investissements privés en vue de réaliser des taux de croissance élevés.

L'accent sera par conséquent mis sur les secteurs de production et les secteurs de soutien à la production.

a. Les secteurs de production

➤ L'Agriculture

Au Burkina Faso, l'agriculture reste dépendante des conditions climatiques. Cette situation justifie le caractère erratique de ses performances. Le principal défi demeure par conséquent, la déconnexion de ce secteur du cycle pluviométrique. Aussi, un accent particulier sera-t-il accordé à la mise en œuvre du Projet « BAGREPOLE » en tant que modèle expérimental d'accélération de la croissance économique et de réduction de la pauvreté par une meilleure valorisation des potentialités nationale afin d'accroître la production agricole et animale. Pour 2014, il s'agira de renforcer les actions déjà entreprises à savoir :

- **la poursuite des actions de maîtrise de l'eau** par la construction, la réhabilitation de barrages, l'adduction d'eau et l'intensification de l'aménagement des périmètres irrigués et des bas-fonds afin de consolider les piliers du développement de notre agriculture ;
- **la mise à disposition des producteurs d'équipements modernes, d'intrants et de semences de qualité** pour améliorer la productivité agricole ;
- **le renforcement de la liaison recherche-production agricole** par l'intensification de la production et la mise à disposition de semences améliorées et d'intrants ainsi que le développement de techniques culturales adaptées tenant compte de la variabilité climatique ;
- **le renforcement de la mécanisation agricole** en créant des conditions plus favorables à l'introduction rationnelle du machinisme agricole (charrues, motoculteurs, motopompes, tracteurs et matériels post-

récoltes) dans de grands espaces culturels pour les promoteurs agricoles organisés en coopératives ou en champs collectifs ;

- **l'intensification de l'appui-conseil et l'organisation efficiente des acteurs** pour leur permettre de mieux utiliser les paquets technologiques et assurer de meilleurs rendements ;
- **le développement d'une agro-industrie plus prometteuse**, en la dotant de technologies adaptées pour la transformation des matières premières agricoles permettant de s'adapter aux conditions de la concurrence internationale et de satisfaire la demande intérieure.

➤ *L'Élevage*

A l'image du secteur agricole, l'élevage, qui constitue l'une des principales sources de revenus pour les ménages agricoles, reste confronté à des difficultés liées notamment à son caractère traditionnel et extensif, à l'insécurité alimentaire du bétail, à la persistance de certaines affections, à la faible performance des races locales, à la faiblesse des infrastructures de transformation et de commercialisation ainsi qu'au faible niveau technique et organisationnel des producteurs.

Afin de permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle de pilier de la croissance, les actions envisagées pour l'année 2014 permettront de consolider :

- **l'accroissement de la productivité animale**, à travers des actions d'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement (politique d'hydraulique pastorale), d'amélioration des performances des races locales, de la génétique et de la santé animale ;
- **le renforcement et l'intensification de la création d'infrastructures et d'équipements de production, de transformation et de commercialisation** permettant de conquérir les marchés ;
- **l'aménagement de zones d'intensification des productions animales ;**
- **l'appui-conseil et l'organisation des acteurs** pour faciliter l'intégration de nouvelles techniques de production.

➤ *L'artisanat et les industries culturelles et touristiques ;*

Les domaines de l'artisanat et des industries culturelles et touristiques disposent d'un fort potentiel de croissance et de création d'emplois au Burkina Faso. Le dynamisme de ce secteur pour les années à venir justifie sa prise en compte comme priorité. Aussi, la mise en synergie de la culture et du tourisme les années antérieures devrait-elle être renforcée afin de tirer profit de leur potentiel pour améliorer l'attractivité de notre pays et accroître durablement les impacts de ces secteurs sur notre développement. Pour l'année 2014, le Gouvernement poursuivra sa politique de valorisation des sites touristiques, de renforcement des capacités, et de professionnalisation des acteurs du tourisme. Ainsi, les efforts seront concentrés entre autres sur :

- **le développement des infrastructures culturelles et touristiques, ainsi que l'aménagement de sites et zones à vocation culturelle et touristique ;**
- **le développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles, créatives d'emplois ;**
- **la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement technique et financier des acteurs en matière de création et de diffusion artistique et culturelle.**

b. Les secteurs de soutien à la production

➤ *L'énergie*

L'énergie est un bien vital et un facteur essentiel de développement pour notre pays. L'amélioration de l'accès à l'électricité et à tous les services énergétiques modernes sous toutes ses formes, à un coût raisonnable pour les ménages et la promotion du développement industriel constituent, de ce fait, les principaux défis que le Gouvernement cherchera à relever. Ainsi, la diversification des sources de l'énergie portée par la poursuite de la promotion d'énergie solaire et de l'électrification rurale de même que l'option de l'interconnexion contribueront à l'atteinte des objectifs du secteur.

Aussi, les actions entreprises par le Gouvernement en vue d'améliorer la disponibilité de l'énergie pour les années à venir devraient-elles être renforcées dans le sens de :

- **dynamiser l'exploitation du potentiel énergétique national et le mettre en valeur à travers les constructions de barrages hydroélectriques**

et la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable telle l'énergie solaire qui fait l'objet d'une défiscalisation sur les cinq (05) prochaines années en vue d'accroître l'offre énergétique dans les communautés rurales à faible taux d'accessibilité énergétique ;

- **rendre plus accessible l'énergie** à travers des actions devant converger vers un désenclavement des zones rurales par l'extension des réseaux et la pré-électrification afin de rendre effectif l'ambitieux programme d'électrification des chefs-lieux de départements qui veut porter le taux d'électrification nationale à 60% à l'horizon 2015 ;
- **envisager une opération spéciale d'attribution de lampes solaires** pour les ménages de même que les écoles et centres de santé dans les zones rurales ;
- **poursuivre la diversification des sources d'énergie électrique importée** en accélérant la concrétisation des projets d'interconnexion avec les pays de la sous-région ;
- **promouvoir l'éclairage public** notamment dans les principales localités ;
- **renforcer les capacités d'approvisionnement et de stockage en hydrocarbures** par l'acquisition de matériels de stockage adaptés et l'organisation pour une meilleure fluidité de transport et de commercialisation des hydrocarbures afin de parer aux ruptures.

➤ ***Les infrastructures de transport et le secteur des technologies de l'information et de la communication***

✓ **les infrastructures de transport**

L'enclavement du pays commande de disposer d'infrastructures de qualité à même de faciliter les échanges vers les pays voisins et le reste du monde. Cela passe notamment par la sauvegarde du patrimoine routier et le développement de l'ensemble du réseau routier. A cela s'ajoute, la construction d'infrastructures modernes telle que l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

Les actions pour l'année 2014 porteront sur :

- ***la poursuite de la réalisation d'infrastructures routières bitumées*** dans le but d'assurer une connexion permanente d'une part, entre les différents chefs-lieux de régions et d'autre part, entre chaque chef-lieu de région et les chefs-lieux des provinces;
- ***la poursuite du désenclavement des grandes zones de production*** en assurant la liaison des centres de production aux circuits de collecte et de

commercialisation à travers, notamment la construction et la réhabilitation des pistes rurales ;

- **la concrétisation des grands projets de réalisation des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires à savoir :** l'aéroport de Donsin dont les travaux de démarrage sont en cours, le Chemin de fer Ouaga-Niger et l'autoroute Ouaga-Abidjan afin d'améliorer la fluidité et la sécurité dans le domaine du transport ;
- **l'investissement dans le transport urbain et interurbain** en construisant ou en aménageant des gares routières et des routes stratégiques dans les deux (02) grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et en favorisant l'accroissement de flotte de transport urbain routier.

✓ **le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Le secteur des TIC se positionne comme un secteur clé dans le processus de création de richesses. Il a, en effet, permis d'enregistrer des progrès substantiels sur le plan économique et social, quoique des défis restent à relever. Pour les prochaines années, les actions porteront sur la consolidation des acquis tout en ayant un regard sur les programmes innovants pour une édification de la société de l'information, à travers notamment :

- **le développement de l'économie numérique et de l'accès des citoyens au service universel des communications électroniques** par la réalisation dans les meilleurs délais des infrastructures de base (backbone national);
- **la création d'un technopôle** pour favoriser le développement des services favorables aux télécommunications/TIC ;
- **la poursuite de l'extension du Réseau Inter Administratif (RESINA).**

➤ ***La promotion des PME/PMI en transformation et entrepreneuriat féminin***

Depuis le recadrage de l'Etat dans ses missions régaliennes dans le cadre des Programmes d'ajustement structurel (PAS), le secteur privé apparaît de plus en plus comme le moteur de la croissance. Par conséquent, l'Etat se doit de l'appuyer à travers un cadre incitatif en vue d'un plein essor. Afin de favoriser pleinement le rôle des PME/PMI, les priorités du Gouvernement pour l'année 2014, s'orienteront vers la promotion de la transformation et l'entrepreneuriat féminin en vue de concrétiser d'avantage le rôle de la femme au niveau du secteur privé.

➤ Cela se matérialisera dans le cadre du renforcement des actions visant:

- **la promotion des nouveaux instruments et outils de financement** pour favoriser la création et le développement des PME et des micro-entreprises avec la mise en place du fond de bonification au niveau de la Société financière, d'intermédiation et de garanties bancaire (SOFIGIB) pour la promotion des PME/PMI ;
- **l'aménagement de zones d'activités adaptées** qui favorise le développement des entreprises ;
- **l'appui à la constitution en groupements des PME/PMI**, en vue de leur meilleure insertion dans la chaîne de production-transformation-commercialisation ;
- **le financement approprié des PME/PMI** par le rapprochement des services bancaires et le développement des mécanismes de fidélisation et de sécurisation des dépôts bancaires avec un accompagnement par des mesures fiscales adaptées ;
- **la mise en œuvre d'un programme spécifique pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.**

B. La consolidation des acquis sociaux

De façon générale, les actions dans le domaine des secteurs sociaux vont consister à mettre en œuvre les mesures à gains rapides pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

a. La santé

En matière de santé, malgré les progrès enregistrés, les défis restent nombreux aussi bien du point de vue de l'accès que de l'accessibilité aux soins de santé. Pour renforcer les acquis en matière d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement s'emploiera en 2014 à poursuivre, tout en apportant les ajustements nécessaires pour être plus efficaces, la mise en œuvre des actions majeures qui seront accentuées sur :

- **la poursuite de sa politique de construction et d'équipement** adéquat d'infrastructures sanitaires ainsi que **la normalisation des formations sanitaires de base** afin de réduire le rayon moyen d'accès ;
- **l'accroissement du développement des ressources humaines en quantité et en qualité** à travers le recrutement et la formation ;
- **le renforcement de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant** pour réduire les taux de mortalité de cette catégorie de population ;

- **la consolidation et l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé** en assurant la subvention des soins d'urgence et des évacuations sanitaires à l'intérieur du pays, en accroissant les capacités nationales de production des médicaments et en mettant en place une assurance maladie universelle.

b. L'éducation

L'éducation et la formation constituent le support de toute action de développement car, elles contribuent à l'amélioration de la qualité des ressources humaines. Elles permettent également de prédisposer les populations à des changements de comportement et d'accroître leur adhésion aux ambitions de développement.

Au cours des deux (02) premières années de mise en œuvre de la SACDD, le domaine de l'éducation a conforté sa place de choix dans le budget de l'Etat afin de poursuivre son cheminement vers la scolarisation universelle en 2015.

La consolidation et l'accroissement de l'offre éducative ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement demeurent les défis auxquels le Gouvernement s'attèlera à renforcer au cours de l'année 2014. Au regard des ambitions déclinées dans la SCADD, les actions prioritaires seront focalisées sur l'enseignement supérieur qui connaît des difficultés. A cet effet, une attention particulière sera accordée à travers des actions vigoureuses de redressement qui concerneront la poursuite de la politique de déconcentration de l'enseignement supérieur par l'érection de pôles et villes universitaires tout en maintenant le développement des filières de professionnalisation et les innovations pédagogiques afin d'être en adéquation avec le marché de l'emploi. Pour ce faire, les actions prioritaires pour soutenir l'enseignement supérieur concerneront :

- **le parachèvement des chantiers en cours ;**
- **le renforcement des infrastructures dans les centres universitaires polytechniques ;**
- **l'amélioration des œuvres universitaires ;**
- **la poursuite de la politique de recrutement des enseignants et des réformes au niveau des universités.**

En outre, la politique du Gouvernement à l'égard des autres ordres d'enseignement sera consolidée à travers :

- **l'accroissement de l'offre d'éducation et de formation** par la construction et la normalisation d'infrastructures scolaires. D'ores et déjà, l'ambition « classe sous pailotes 0 » ou « un village, une école » fixée pour 2014 devrait être une réalité ;
- **l'amélioration de la qualité de l'enseignement** par le recrutement et la formation des enseignants ainsi que la relecture des curricula ;
- **la poursuite et l'extension de la gratuité de l'enseignement** afin d'améliorer le taux d'accès ;
- **l'accélération de l'alphabétisation** pour une amélioration de la contribution des adultes non scolarisés au développement socio-économique du pays.

c. L'emploi et l'autonomisation des femmes

Concernant l'emploi et l'autonomisation des femmes, le renforcement de la mise en œuvre du Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) devrait permettre au Gouvernement de palier l'épineux problème du chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. Pour l'année 2014, il s'agira dans le cadre de l'impulsion de la création d'emplois, d'accélérer voire d'intensifier la mise en œuvre des axes du programme spécial déclinés dans le Plan d'actions opérationnel s'y rapportant.

C. La promotion de la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme

Dans le domaine de la gouvernance administrative, les actions du Gouvernement viseront à assurer la valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines de l'administration en améliorant les conditions de travail dans les différents services administratifs. Aussi, l'accessibilité et la transparence dans l'administration publique constitueront-elles les axes majeurs à l'extension des guichets d'accueil et de renseignement pour faciliter l'accès et la communication avec les usagers et les partenaires de l'administration. Il conviendrait de poursuivre et de renforcer les actions en faveur du secteur de la justice.

Au niveau de la gouvernance locale, les actions porteront sur le renforcement des capacités des gouvernorats par la mise à disposition de cadres spécialisés

dans tous les domaines transférés et par la poursuite de politique de déconcentration des structures spécialisées dans tous les domaines transférés aux collectivités territoriales.

La gouvernance économique est essentielle car elle conditionne la réussite de la mise en œuvre de l'ensemble des actions. Pour ce faire, les actions prioritaires viseront le renforcement de l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques, la consolidation de la gestion macroéconomique et le pilotage du développement, le contrôle de la gestion publique, la lutte contre la corruption, la fraude et le faux. Toutes ces actions passent notamment par le renforcement sous toutes ses formes, des capacités des corps de contrôle et la promotion de la culture d'une gestion axée sur les résultats.

En matière de promotion civique, le Gouvernement s'attellera pour l'année 2014 à :

- renforcer les connaissances des populations sur le civisme et la citoyenneté ;
- promouvoir la culture de la tolérance et de la paix ;
- promouvoir la participation citoyenne ;
- améliorer la contribution des citoyens à la vie économique.

D. Le renforcement de la défense nationale et la sécurité intérieure

Au regard de l'évolution de l'environnement sous régional susceptible de mettre à mal la question sécuritaire, il est important pour l'année 2014 de veiller au renforcement des actions arrêtées en 2013 pour consolider la défense du territoire et la sécurité intérieure.

En conclusion, la réalisation de ces priorités passera par une bonne formulation des projets et programmes y relatifs. La priorisation devra porter sur les projets et programmes ayant un degré de maturité avéré.

2- Les choix stratégiques budgétaires pour l'année 2014

Pour mettre en œuvre les priorités déclinées ci-dessus, il est indispensable d'opérer des choix stratégiques budgétaires qui permettent de mobiliser et d'allouer de façon optimale les ressources. Ces choix stratégiques budgétaires se déclineront comme suit :

A. En matière de ressources

a. En matière de mobilisation des ressources internes

Les orientations du budget 2014 mettent l'accent sur l'augmentation des ressources propres du budget de l'Etat. Pour ce faire, l'approche dite « unités de recouvrement » mise en œuvre depuis l'année 2009 sera poursuivie.

Dans ce sens, les différentes régies de recettes s'attèleront à mettre en œuvre en œuvre les actions prévues dans le Programme d'actions prioritaire de la Politique sectorielle de l'Economie et des Finances (PAP-POSEF) et qui concernent essentiellement (i) l'amélioration du contrôle, (ii) l'amélioration de la performance en matière de recouvrement et (iii) l'amélioration du rendement des services.

b. En matière de mobilisation des ressources extérieures

Il s'agira de recourir aux financements extérieurs en appoint aux ressources internes à travers notamment :

- la poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements ;
- le développement du Partenariat public-privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance ;
- la mise en place d'un système de veille approprié qui permette de suivre l'évolution des financements extérieurs, de repérer les opportunités, de classer les outils financiers en fonction des segments de l'économie qu'ils financent ;
- la coopération Sud-sud dans le cadre de la diversification des ressources financières de l'Etat.

B. En matière de dépenses

Pour les secteurs prioritaires retenus, les interventions devront s'orienter vers des *investissements structurants* ayant des effets d'entraînements suffisamment importants pour impacter le reste de l'économie.

III. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2014-2016

Le CBMT 2014-2016 a été élaboré sur la base du cadrage macroéconomique et en référence aux CBMT 2012-2014 et 2013-2015 dont les tranches 2012 et 2013 ont été évaluées en vue d'en apprécier le degré de réalisme des prévisions (recettes et enveloppes sectorielles) afin de tirer des enseignements pour une meilleure allocation des ressources dans le cadre du budget de l'Etat, gestion 2014. Les CBMT 2012-2014 et 2013-2015 ont par ailleurs été actualisés pour leurs tranches 2014 et 2015 en vue de permettre l'ajout de la tranche 2016 sur la base de l'évolution des hypothèses et pour tenir compte des engagements souscrits dans le cadre des programmes financiers et au niveau communautaire.

1- Les principales conclusions de l'évaluation des tranches 2011, 2012 et 2013 des CBMT 2011-2013, 2012-2014 et 2013-2015

L'évaluation des tranches 2011, 2012 et 2013 des CBMT 2011-2013, 2012-2014 et 2013-2015 en terme de programmation et d'exécution a consisté à faire un rapprochement des prévisions du CBMT avec les lois de finances y relatives et les niveaux d'exécution, afin de déterminer les écarts qui traduisent le niveau de réalisme des prévisions du CBMT.

A. En matière de programmation

Les tableaux ci-après présentent la synthèse de l'évaluation des projections de recettes et de dépenses.

Tableau 1 : Ecart entre les prévisions de recettes du CBMT et de la loi de finances initiale (en milliers de FCFA)

Intitulé	2011				2012				2013			
	CBMT	Loi de finances initiale	Ecart	taux	CBMT	Loi de finances initiale	Ecart	taux	CBMT	Loi de finances initiale	Ecart	taux
Recettes fiscales	612	609,13	-2,87	-0,47%	682,04	724,52	42,48	6,23%	861,37	947,54	86,17	10,00%
Recettes non fiscales	46	91,61	45,61	99,15%	77,38	110,74	33,36	43,11%	93,32	118,55	25,23	27,03%
Recettes en capital	4	6,29	2,29	57,25%	6,18	6,94	0,76	12,23%	21,81	7,14	-14,67	67,25%
TOTAL	662	707,030	45,03	6,80%	765,60	842,20	76,60	10,00%	976,50	1073,23	96,73	9,91%

Tableau 2 : Ecart entre les prévisions de dépenses du CBMT et la loi de finances initiale (en milliers de FCFA)

Nature des dépenses	2011				2012				2013			
	CBMT	LFI	Ecart	part relative (en %)	CBMT	LFI	Ecart	part relative (en %)	CBMT	LFI	Ecart	part relative (en %)
TITRE 1	75,30	60,80	-14,50	- 19,26	70,13	70,13	0,00	-	94,00	94,00	0,00	0,00
TITRE 2	260,00	260,00	0,00	-	282,55	319,86	37,31	13,21	349,57	349,57	0,00	-0,00
TITRE 3	102,50	101,10	-1,40	- 1,37	106,00	104,00	-2,00	- 1,89	114,00	120,91	6,91	6,07
TITRE 4	198,00	198,75	0,75	0,38	225,00	227,83	2,83	1,26	252,10	273,51	21,41	8,49
TITRE 5	267,50	243,72	-23,78	- 8,89	299,42	307,21	7,79	2,60	375,40	389,28	13,88	3,70
TITRE 6	14,60	7,00	-7,60	- 52,05	7,00	6,30	-0,70	- 10,00	7,00	7,00	0,00	-
TOTAL	917,90	871,37	-46,53	- 5,07	990,10	1 035,33	45,23	4,57	1 192,07	1 234,27	42,20	3,54

B. En matière d'exécution

Les tableaux suivants retracent la synthèse de l'évaluation des recettes et des dépenses en exécution.

Tableau 3 : Ecart entre l'exécution et les prévisions des recettes du CBMT pour les années 2011 et 2012 (en milliers de FCFA) -

Nature des recettes	2011				2012			
	CBMT	Exécution	Ecart	taux	CBMT	Exécution	Ecart	taux
Recettes fiscales	612	748,67	136,67	22,33%	682,04	890,55	208,51	30,57%
Recettes non fiscales	46	96,84	50,84	110,51%	77,38	108,30	30,92	39,96%
Recettes en capital	4	7,15	3,15	78,63%	6,18	5,20	-0,98	-15,86%
TOTAL	662	852,65	190,65	28,80%	765,6	1004,05	238,45	31,15%

Tableau 4 : Ecart entre l'exécution et les prévisions des dépenses pour les années 2011 et 2012

	2011				2012			
	CBMT	exécution	Ecart (Exécution-CBMT)	Taux en%	CBMT	exécution	Ecart (exécution-CBMT)	Taux en%
Dette	75 300 000	68 340 137	-6 959 863	-9%	70 130 000	68 386 413	22 770 836	32%
Personnel	260 000 000	281 367 725	21 367 725	8%	282 550 000	228 088 700	49 789 644	18%
Fonctionnement	102 500 000	97 144 429	-5 355 571	-5%	106 000 000	96 370 966	13 121 044	12%
Transferts Courants	198 000 000	244 082 811	46 082 811	23%	225 000 000	247 447 473	133 764 472	59%
Investissement	267 500 000	256 327 168	-11 172 832	-4%	299 420 000	247 470 619	57 317 670	19%
Transferts en Capital	14 600 000	3 849 085	-10 750 915	-74%	7 000 000	3 849 085	-1 503 028	-21%
TOTAL	917 900 000	951 111 355	33 211 355	-9%	990 100 000	891 613 256	275 260 638	28%

De l'évaluation des tranches 2011, 2012 et 2013 des CBMT 2011-2013, 2012-2014 et 2013-2015, il ressort que d'une manière globale, les enveloppes CBMT ne sont pas respectées.

Au plan de la gestion budgétaire, le non respect des enveloppes CBMT aussi bien en programmation qu'en exécution s'explique par le contexte particulier des années 2011 et 2012, marquées notamment par :

- les troubles sociaux intervenus au cours du 1^{er} semestre 2011 et qui a nécessité la prise de mesures exceptionnelles ;
- le respect des engagements du Gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux à travers la régularisation des incidences financières de l'élargissement des indemnités de logement et de sujétion aux agents de la fonction publique ;
- la situation de la sécurité alimentaire consécutive à l'insuffisance de la pluviométrie au titre de la campagne agricole 2011-2012.
- la gestion des effets de la crise malienne.

Ces différents éléments ont engendré d'importants écarts entre les prévisions CBMT et celles des lois de finances initiales 2011 et 2012 ainsi que les niveaux d'exécution des budgets 2011 et 2012. Ils ont également eu des impacts sur les prévisions budgétaires de 2013.

En outre, l'évaluation a révélé que, pour rendre plus crédible l'exercice de cadrage budgétaire et, partant, le budget de l'Etat, l'accent devra davantage être mis sur la priorisation et la programmation pluriannuelle des besoins.

Par ailleurs, il a été relevé la nécessité, de réduire l'écart existant entre les projections des différents CBMT d'une année à l'autre dans un contexte d'implantation du budget programme. A cet effet, les programmations des deux (02) dernières années du CBMT triennal doivent être affinées de sorte à ce que d'une année à l'autre, les projections ne prennent en compte que des ajustements de nature à ne pas remettre en cause les programmations initiales.

2- Les hypothèses de projection 2014-2016

Le CBMT 2014-2016 a été élaboré, comme à l'accoutumée, selon trois (03) scénarii :

- un scénario de base ou tendanciel ;
- un scénario volontariste ou optimiste ;
- un scénario pessimiste.

Les scénarii « *volontariste ou optimiste* » et « *pessimiste* » sont des scénarii alternatifs qui ont été développés en tenant compte d'une part, des ambitions de la SCADD, et d'autre part, d'éventuels chocs exogènes auxquels notre économie pourrait être sujette, notamment la pluviométrie, l'orientation des cours des matières premières, l'évolution des crises (dette et marchés financiers) des pays développés et la persistance des tensions sociopolitiques au niveau sous régional.

A. Le scénario de base ou tendanciel

Ce scénario est bâti sur les hypothèses du programme avec le FMI et repose sur une approche réaliste dans l'évaluation des ressources pour une plus grande crédibilité du budget.

Au plan international, ces hypothèses reposent sur :

- une stabilité du cours du dollar US autour de 502,7 FCFA sur la période de projection ;
- un prix du baril de pétrole projeté à 100 dollars US en 2014 et maintenu à 95 dollars US sur la période 2015-2016 ;
- un niveau du cours de l'once d'or de 1 292,9 dollars US en 2014, 1272,5 dollars US en 2015 et 2016 ;
- un cours mondial du coton de 1 900 dollars US la tonne sur la période de projection.

Au plan national, il est retenu :

- une hausse de la production cotonnière à un rythme qui passerait de 0,7% en 2013 à 6,7%, 9% et 6,9% respectivement en 2014, 2015 et 2016 en liaison avec une pluviométrie favorable et la poursuite des actions entreprises pour soutenir la filière coton;
- un maintien du prix aux producteurs du coton à 250 FCFA/Kg sur la période ;
- une hausse de la production céréalière de 10% en 2014, 12% en 2015 et 11% en 2016. Cette projection repose sur une bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie et une poursuite des mesures gouvernementales de soutien de la production agricole (encadrement des producteurs, augmentation des surfaces en maîtrise d'eau, appui à la recherche, etc.) ;
- une production d'or de 1 916 tonnes sur la période 2014-2016.

L'inflation serait contenue dans la limite de la norme communautaire en liaison avec les bonnes perspectives de production notamment agricole annoncées et le maintien des mesures prises par le Gouvernement pour contenir la hausse des prix.

Ce scénario repose sur une approche réaliste dans l'évaluation des ressources pour une plus grande crédibilité du budget.

Les projections de ce scénario tablent sur un taux de croissance de 7,4% en 2014 et 7,1% sur la période 2015-2016. Ces perspectives de croissance relativement favorables induisent un accroissement moyen des ressources propres de l'ordre de 11,34 % l'an sur la période qui reste compatible avec les possibilités réelles des régies de recettes.

Le taux d'investissement public sur ressources propres ressort, en moyenne à 7,43% du PIB sur la période.

Le besoin de financement se situe à 142,83 milliards FCFA en 2014, 168,91 milliards FCFA en 2015 et 119,86 milliards FCFA en 2016, et est en grande partie couvert par les appuis budgétaires. Des ressources complémentaires seront recherchées à travers des émissions d'emprunts obligataires et l'exploitation des nouvelles opportunités offertes au plan international par les institutions de développement.

Il est proposé d'élaborer le budget 2014 sur la base de ce scénario tendanciel qui présente le plus de réalisme en matière de soutenabilité dans le contexte actuel.

En fonction de l'évolution de la conjoncture et, surtout, des perspectives de mobilisation des ressources de toutes natures, il pourra être effectué un glissement vers l'un des deux (02) scénarii alternatifs (volontariste et pessimiste). Cet exercice d'ajustement est favorisé par la revue à mi parcours de l'exécution du budget dont les conclusions sont prises en compte à travers la loi de finances rectificative.

La configuration du cadrage budgétaire à moyen terme 2014-2016 sur la base de ce scénario tendanciel se présente comme suit :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2014-2016 SCENARIO TENDANCIEL

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES				
	2012	2013 (LFR)	2014	2015	2016	2012	2013 (LFR)	2014	2015	2016
PIB	5530,4	5939,7	6485,3	7091,6	7800,4					
Taux de pression fiscale	16,10%	17,21%	17,51%	17,64%	17,83%					
Ressources propres	1004,05	1 154,96	1 285,83	1 414,87	1 578,75	1 299,39	1 348,35	1 428,66	1 583,79	1 698,60
Recettes Fiscales	890,55	1 022,17	1 135,28	1 251,14	1 390,61	907,62	884,88	945,06	1 046,69	1 102,10
Recettes non Fiscales	108,30	125,49	141,95	154,41	177,35	92,90	94,00	112,94	134,50	135,47
Recettes en capital	5,20	7,30	8,60	9,32	10,79	332,34	353,57	384,32	423,29	453,54
						121,39	128,44	132,60	153,30	164,60
						360,99	308,87	315,20	335,60	348,50
Ressources extraordinaires	277,72	420,69	315,60	326,30	366,60	96,43	270,08	340,77	368,18	476,65
Dons	111,60	304,90	199,80	225,20	266,80					
Dons projets	111,60	304,90	199,8	225,2	266,80	603,40	847,16	789,70	853,90	953,60
						386,27	426,47	474,10	527,60	587,00
						111,61	304,90	199,8	225,2	266,80
Emprunts	166,12	115,79	115,80	101,10	99,80					
Emprunts projets	105,52	115,79	115,8	101,1	99,80	105,52	115,79	115,8	101,1	99,80
Emprunts obligataires (EO)	60,60	87,35	0,00	0,00	0,00	5,50	37,00	9,50	9,50	9,50
						- 295,34	- 193,39	- 142,83	- 168,92	- 119,85
						- 234,74	- 106,04	- 142,83	- 168,92	- 119,85
						205,94	125,20	107,10	69,74	44,60
						- 89,40	- 68,19	- 35,74	- 99,19	- 75,25
						- 28,80	19,17	35,74	99,19	75,25

TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Critères de Convergence / Indicateurs	Normes Communautaires	2012	2013-Proj	2014-Proj	2015-Proj	2016-Proj
Taux de Pression Fiscale	≥17%	16,71	17,21	17,51	17,64	17,83
Ratio Solde budgétaire de base/PIB	≥0	6,49	2,05	0,93	0,84	0,10
Ratio Solde budgétaire de base/PIB (Corrigé des appuis budgétaires)	≥0	1,91	0,40	0,60	0,02	0,35
Déficit global/PIB	≤5%	3,97	2,05	1,21	1,42	0,93
Masse Salariale / Recette Fiscale	≤35%	37,33	34,59	33,85	33,83	32,61
Masse Salariale / Recette Fiscale corrigé des appuis budgétaires	≤35%	31,41	31,08	31,18	32,28	31,81
Dépenses d'Investissement Public (Titre 5) / PIB (en %)		0,07	0,08	0,08	0,08	0,08
Investissement sur ressources propres / Recettes Fiscales	≥20%	43,37	44,07	44,40	44,57	44,37
Ratio des investissements publics corrigés des dons budgétaires et des ressources PTE sur les recettes fiscales (en %)	≥20%	45,91	55,38	52,99	49,37	46,89
Dépenses Fonctionnement(Titre 3)		121,39	128,44	132,60	153,30	164,60
Taux de progression (en %)		25,02	5,81	3,24	15,61	7,37
dépenses fonctionnement/PIB (en %)		2,02	2,28	2,16	2,04	2,16
Dépenses fonctionnement/Dépenses d'investissement (en %)		31,43	28,51	26,30	27,49	26,68
Dépenses Transferts courants (Titre 4)		360,99	284,87	285,20	305,60	318,50
Taux de progression (en %)		63,05	21,09	0,12	7,15	4,22
dépenses Transferts / PIB (en %)		6,77	4,80	4,40	4,31	4,08

Source: DGB

B. Le scénario optimiste

Ce scénario, basé sur nos ambitions d'accélération de la croissance pour un développement durable affichées dans la SCADD, prévoit un taux de croissance du PIB réel de 10,7% en 2014, 10,8% en 2015 et 2016.

Ces hypothèses de croissance ouvrent des perspectives de prélèvement fiscaux de l'ordre de 16,46% du PIB en moyenne sur la période de projection, permettant la mobilisation de ressources conséquentes pour le financement de la SCADD, en particulier du programme d'investissement public dont le volume devrait augmenter notablement pour atteindre 7,07% du PIB en 2014, 7,11% en 2015 et 7,26% en 2016.

Au regard des ambitions de la SCADD, le besoin de financement est estimé à 195,59 milliards FCFA en 2014, 240,34 milliards FCFA en 2015 et 221,66 milliards FCFA en 2016. Ces besoins sont en parti couverts par les prévisions d'appuis budgétaires, il subsiste des gaps résiduels de 88,50 milliards FCFA en 2014, 170,61 milliards FCFA en 2015 et 177,06 milliards FCFA qui pourraient être résorbés par le recours au marché financier sous régional ou par l'exploration de nouvelles sources de financement au plan international.

La configuration de ce scénario se présente comme suit :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2014-2016 SCENARIO OPTIMISTE

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES				
	2012	2013 (LFR)	2014	2015	2016	2012	2013 (LFR)	2014	2015	2016
PIB	4807,0	6210,8	6905,9	7790,6	8836,5					
Taux de pression fiscale	18,53%	16,46%	17,79%	17,96%	18,10%					
Ressources propres	1004,05	1154,96	1389,37	1587,35	1822,64	1 299,39	1 348,35	1 584,96	1 827,69	2 044,30
<i>Recettes Fiscales</i>	890,55	1 022,17	1 228,67	1 399,29	1 599,56	907,62	884,88	1 088,56	1 264,89	1 394,20
<i>Recettes Non Fiscales</i>	108,30	125,49	151,49	177,71	211,43	92,90	94,00	112,94	134,50	135,47
<i>Recettes en capital</i>	5,20	7,30	9,21	10,35	11,65	332,34	353,57	384,32	423,29	453,54
						121,39	128,44	201,30	255,70	306,60
						360,99	308,87	390,00	451,40	498,60
Ressources extraordinaires	277,72	423,48	315,60	326,30	366,60	96,43	270,08	300,81	322,46	428,44
Dons	111,60	220,33	199,80	225,20	266,80					
Dons projet	111,60	220,33	199,8	225,2	266,80	603,40	847,16	803,50	880,60	1 008,20
						386,27	426,47	487,90	554,30	641,60
						111,61	304,90	199,8	225,2	266,80
Emprunts	166,12	203,14	115,80	101,10	99,80					
Emprunt projets	105,52	115,79	115,8	101,1	99,80	5,50	37,00	8,50	8,50	8,50
Emprunts obligataires (EO)	60,60	87,35	0,00	0,00	0,00					
						- 295,34	- 193,39	- 195,59	- 240,34	- 221,66
						- 234,74	- 106,04	- 195,59	- 240,34	- 221,66
						205,94	125,20	107,10	69,74	44,60
						- 89,40	- 68,19	- 88,50	- 170,61	- 177,06
						- 28,80	- 19,16	- 88,50	- 170,61	- 177,06

C. Le scénario pessimiste

Ce scénario repose sur les effets attendus des tendances de chocs défavorables ainsi que sur les difficultés de mise en œuvre de la SCADD. Il est bâti sur l'hypothèse d'un environnement économique influencé par une production modérée des produits céréaliers en liaison avec une pluviométrie défavorable, et un léger accroissement de la production des produits d'exportation et une orientation défavorable des cours.

Le taux de croissance ressortirait à 5,4% en 2014, 5,7% en 2015, 5,6% en 2016.

Ce scénario reste une alternative en cas de survenue d'événements perturbateurs de l'activité économique. Les projections situent les recettes propres en 2014, 2015 et 2016 respectivement à 1 065,30 milliards de francs CFA, 1 163,58 milliards et 1 276, 50 milliards. Les besoins de financement sont respectivement de 212,46 milliards FCFA, 264,01 milliards FCFA et 243,30 milliards FCFA en 2014, 2015 et 2016.

Sa configuration est la suivante :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2014-2016 SCENARIO PESSIMISTE

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES				
	2012	2013 (LFR)	2014	2015	2016	2012	2013 (LFR)	2014	2015	2016
PIB	5330,4	5792,7	6215,9	6723,3	7305,5					
Taux de pression fiscale	16,71%	17,65%	15,67%	15,85%	16,01%					
Ressources propres	1 004,05	1 154,96	1 065,30	1 163,58	1 276,50	1 299,39	1 348,35	1 277,76	1 427,59	1 519,80
Recettes Fiscales	890,55	1 022,17	974,14	1 065,55	1 169,50	907,62	884,88	858,46	946,09	998,30
Recettes Non Fiscales	108,30	125,49	87,19	93,74	102,34	92,90	94,00	112,94	134,50	135,47
Recettes en capital	5,20	7,30	3,97	4,29	4,66	332,34	353,57	384,32	423,29	453,54
						121,39	128,44	137,20	153,80	165,50
						360,99	308,87	224,00	234,50	243,80
Ressources extraordinaires	277,73	508,04	315,60	326,30	366,60	96,43	270,08	206,84	217,49	278,20
Dons	111,61	304,90	199,80	225,20	266,80					
Dons projet	111,61	304,90	199,8	225,2	266,80	603,40	847,16	727,90	800,80	881,10
						386,27	426,47	412,30	474,50	514,50
						111,61	304,90	199,8	225,2	266,80
Emprunts	166,12	203,14	115,80	101,10	99,80	105,52	115,79	115,8	101,1	99,80
Emprunt projets	105,52	115,79	115,8	101,1	99,80	5,50	37,00	7,00	7,00	7,00
Emprunts obligataires (EO)	60,60	87,35	0,00	0,00	0,00					
						- 295,34	- 193,39	- 212,46	- 264,01	- 243,30
						- 234,74	- 106,04	- 212,46	- 264,01	- 243,30
						205,94	125,20	107,10	69,74	44,60
						- 89,40	- 68,19	- 105,37	- 194,28	- 198,70
						- 28,80	19,16	- 105,37	- 194,28	- 198,70

3- L'évaluation des ressources dans le scénario de base

Suivant ce scénario tendanciel, le volume de ressources propres serait de 285,83 milliards FCFA pour 2014 en accroissement de 130,87 milliards FCFA en valeur absolue et 11,33% en valeur relative par rapport au projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2013. 1

Pour les années 2015 et 2016, il se situerait respectivement à 1 414,87 milliards FCFA et 1 578,75 milliards FCFA, en hausse de l'ordre de 10,81%.

Sur cette base, le profil du taux de pression fiscale visé sur la période se présente comme suit :

- 17,51% en 2014, en amélioration de 0,30 point par rapport à 2013 ;
- 17,64% en 2015, en hausse de 0,13 point par rapport à 2014 ;
- 17,83% en 2016, en amélioration de 0,19 point par rapport à 2015.

Au regard de ces résultats, il apparaît que la mobilisation des ressources est conforme à la norme communautaire de l'UEMOA ; ce qui dénote un renforcement de l'efficacité des mesures mises en œuvre au niveau des régies de recettes en matière d'optimisation de la mobilisation et d'une meilleure exploitation du potentiel fiscal.

4- L'évaluation des dépenses dans le scénario de base

L'évaluation des dépenses a été faite en tenant compte d'une part, des priorités en matière de développement économique et social, des différents engagements du Gouvernement et d'autre part, de l'objectif de réduction du déficit budgétaire.

Globalement, les dépenses sur ressources propres augmentent en moyenne de 9,05% sur la période 2014-2016 contre 10,81% pour les ressources propres ; ce qui permet une réduction progressive du besoin de financement.

Les dépenses courantes enregistrent une hausse de 8,02% sur la période consécutive à l'accroissement de toutes ses composantes. Entre 2013 et 2014, cette hausse est de 5,29%.

Le ratio des dépenses de personnel rapportées aux recettes fiscales se situe en moyenne à 33,43% pour une norme communautaire limitée à 35%. Corrigé des appuis budgétaires, ce ratio se situe à 31,18% en 2014, 32,28% en 2015 et 31,81% en 2016 contre un taux de 31,08% en 2013. Ces ratios pourraient être relevés avec la perspective de la relecture de la grille salariale.

Le solde budgétaire de base corrigé des appuis budgétaires rapporté au PIB ressort quant à lui à 0,60% pour une norme communautaire positive ou nulle. Ce ratio se situe à 0,02% et 0,35% respectivement en 2015 et 2016.

Le volume d'investissements (y compris les exonérations sur les marchés) pour l'année 2014, en se situant en 44,40% des recettes fiscales, dépasse largement la norme communautaire en la matière ($\geq 20\%$). Le dépassement de ce critère traduit ainsi les efforts du Gouvernement pour accélérer la croissance.

Globalement, tous les critères sont conformes aux normes communautaires.

Malgré l'accroissement des dépenses courantes sur la période, le niveau de l'épargne budgétaire s'améliore en s'établissant à 340,77 milliards FCFA, 368,18 milliards FCFA et 476,65 milliards FCFA respectivement en 2014, 2015 et 2016. Cette tendance reflète l'objectif de la recherche d'une plus grande couverture des investissements par les ressources propres de l'Etat.

Sur la période, les investissements progressent en moyenne de 11,27% contre 8,02% pour les dépenses ordinaires. Entre 2013 et 2014, la hausse des investissements est de 11,17%, traduisant la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre la SCADD à travers des programmes d'investissements porteurs de croissance.

Les investissements financés sur ressources propres sont attendus pour 474,10 milliards FCFA en 2014, 527,60 milliards FCFA en 2015 et 587,00 milliards FCFA en 2016.

5- L'affectation des ressources par titre budgétaire

Le volume de ressources projeté sur 2014 sur la base du scénario tendanciel est affecté aux différents titres budgétaires comme suit :

Service de la dette publique

Un montant de 112,94 milliards FCFA sera consacré aux charges de la dette issues des engagements contractuels et à l'apurement de la dette intérieure contre 94,00 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 18,94 milliards FCFA en valeur absolue et 20,15% en valeur relative ;

Dépenses de personnel

Les charges de personnel absorberont 384,32 milliards FCFA en 2014 contre 353,57 milliards en 2013, soit un accroissement de 8,70% qui prend en compte notamment les revalorisations liées aux engagements avec les partenaires sociaux.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à 132,60 milliards FCFA contre 128,44 milliards en 2013, soit une hausse de 3,24%.

Dépenses de transferts courants

Les transferts courants, prévues à 315,20 milliards FCFA en 2014 contre 308,87 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 2,05%.

Les exonérations sur marchés ont été retenues pour un montant de 30 milliards FCFA contre 19,6 milliards FCFA au budget 2013 pour un niveau d'investissement de 474,1 milliards FCFA.

Investissements exécutés par l'Etat

L'investissement reste le vecteur principal de la croissance économique dans notre stratégie de développement économique et social. A cet effet, au titre de 2014, sur un volume global des ressources ordinaires de 1 285,83 milliards FCFA 474,10 milliards FCFA ont été affecté aux dépenses d'investissement contre 426,47 milliards en 2013 soit une hausse de 11,17%.

Les transferts en capital

Les transferts en capital passeront de 37 milliards FCFA en 2013 à 9,5 milliards FCFA en 2014, soit une baisse de 27,5 milliards FCFA. Une partie de ces transferts sera consacrée au renforcement des capacités de garantie de la SOFIGIB, au fonds de bonification du Fonds burkinabé de développement économique et social et au portage des actions dans le cadre du relèvement du capital minimum des établissements de crédit.

Il en résulte un besoin de financement de 142,83 milliards FCFA contre 193,39 milliards en 2013, soit une baisse de 50,55 milliards. Ce besoin sera couvert en partie par des prévisions d'appuis budgétaires de 107,10 milliards FCFA. Il se dégage ainsi un gap résiduel de 35,74 milliards dont une partie pourrait être résorbée par un emprunt obligatoire de 30 milliards. Le besoin résiduel de financement ressort à 5,74 milliards.

Pour la couverture de ce gap, des ressources complémentaires devraient être recherchées et, à défaut, des ajustements devront être opérés sur les dépenses.

IV. Le cadre global d'allocation des ressources aux ministères et aux institutions

Les allocations d'enveloppes de ressources aux ministères et aux institutions sont effectuées conformément aux engagements avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre des programmes sectoriels.

Il s'est agi de considérer les dotations du budget 2013 ainsi que celles du projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2013 et d'y extraire les dépenses à caractère non reconductible à l'effet d'aboutir aux services votés, lesquels ont été ajustés en tenant compte de l'effet de l'inflation.

Par ailleurs, certaines propositions de nouvelles dépenses faites par les ministères et institutions ainsi que de nouvelles dépenses à caractère ponctuel envisagées au titre de 2014-2016 ont été évaluées et prises en compte. Il s'agit notamment :

- du fonctionnement des nouvelles structures créées en 2012 et 2013 ;
- de la tenue des assises criminelles ;
- des frais de vacances des enseignants ; -
- de l'organisation de la rentrée judiciaire ;
- de l'organisation du SIAO, de la SNC, des prix Galian, de la journée de promotion minière, des journées de promotion économique du Burkina, etc. ;
- l'appui à la recherche scientifique.

Les ministères et institutions concernés devront prendre en compte en priorité, ce premier niveau d'allocation des ressources lors de l'élaboration de leurs avant-projets de budget.

En ce qui concerne le cas particulier des investissements, une enveloppe globale de 474,10 milliards de FCFA a été arrêtée pour être répartie entre les ministères et institutions dans le cadre de l'arbitrage des priorités d'investissement.

Un montant de 45,50 milliards de FCFA a été dégagé pour la prise en charge en priorité:

- du fonds d'études et de préparation des projets ;
- du programme de réfection et de réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- du programme d'équipement des ministères et des institutions ;
- du programme de construction et d'acquisition d'ambassades ;
- du programme de renforcement des forces de sécurité et de défense ;
- du programme de renouvellement du parc auto des ministères et des institutions.

Il est ensuite proposé que le solde de 428,6 milliards FCFA qui en résulte soit affecté à la prise en charge des projets en cours et des nouveaux projets à hauteur de :

- 85% soit environ 364,31 milliards FCFA pour les priorités telles que exposées plus haut ;
- et 15% soit environ 64,29 milliards FCFA pour les autres investissements.

Le programme prioritaire d'investissements qui sera élaboré sur la base des priorités retenues fera l'objet d'un examen en Conseil de cabinet.

Les tableaux en annexe permettent d'apprécier les enveloppes de ressources affectées aux ministères et aux institutions sauf pour ce qui concerne les investissements qui feront l'objet de notification à l'issue du Conseil de cabinet.

ANNEXES

- Annexe 1.1 titre 2 projection des dépenses de personnel sur la période 2014-2016 ;
- Annexe 1.2 titre 2 tableau relatif aux sous enveloppes du titre 2 pour la gestion 2014
- Annexe 1.3 titre 2 tableau relatif aux sous enveloppes du titre 2 pour la gestion 2015
- Annexe 1.4 titre 2 tableau relatif aux sous enveloppes du titre 2 pour la gestion 2016
- Annexe 2 titre 3
- Annexe 3 titre 4

**Annexe 1.1 Titre 2 Projections des dépenses de personnel sur la période
2014-2016**

N° de sect°	Ministère	Prévisions initiales 2013	Projections 2014	Projections 2015	Projections 2016
1	PRES	1 459 550 000	1 407 054 176	1 443 091 696	1 514 126 421
2	SGG-CM	274 657 000	267 484 980	277 563 033	297 280 391
3	PM	501 371 000	521 202 849	531 162 210	545 203 972
5	CES	141 105 000	165 430 085	169 846 709	175 072 795
7	MRPRP	191 696 000	219 952 270	225 024 442	236 564 535
9	MATS	30 139 306 000	31 756 328 917	38 773 026 363	46 207 264 148
10	MJustice	7 672 497 000	7 573 654 384	8 140 650 207	8 747 120 349
11	MDNAC	64 534 023 000	67 069 070 151	69 079 461 340	71 158 093 347
12	MAECR	12 716 402 000	14 809 315 080	15 187 656 419	15 597 415 611
14	MEF	17 087 820 000	18 361 518 984	19 019 995 541	20 244 353 059
15	MCT	1 411 494 000	1 995 332 297	2 319 355 023	2 602 057 634
17	MFPTSS	2 539 724 000	3 188 394 035	3 626 061 660	4 130 143 389
18	MC	501 845 000	904 710 278	918 432 576	1 001 785 504
19	MPFG	518 650 000	619 080 937	674 921 796	761 253 757
20	MSL	1 057 950 000	1 220 450 823	1 367 681 274	1 463 330 183
21	MSanté	41 531 648 000	45 956 265 895	50 567 254 361	55 043 038 899
22	MASSN	5 430 728 000	5 715 761 938	6 199 520 725	6 667 263 672
23	MENA	101 684 455 000	111 292 984 731	127 104 414 605	131 658 548 720
24	MESS	29 738 559 000	35 139 044 023	39 769 139 282	45 390 471 913
25	MICA	1 043 086 000	1 143 741 409	1 182 569 934	1 253 984 444
26	MME	417 058 000	428 008 610	440 031 234	454 363 714
27	MASA	7 323 128 000	7 561 331 938	7 817 292 268	8 370 526 792
28	MRAH	3 012 853 000	3 355 281 558	3 693 250 184	4 045 335 141
29	MEDD	3 950 694 000	4 241 507 238	4 536 858 211	4 686 309 556
30	MIDT	1 653 367 000	1 906 415 153	2 058 081 076	2 197 913 974
31	MDENP	645 108 000	552 373 072	578 901 032	627 185 174
35	MPCDH	357 286 000	388 735 713	411 183 003	428 295 356
37	MJFPE	975 443 000	1 123 271 339	1 514 709 478	1 888 160 770
38	MHU	712 633 000	792 147 871	822 251 128	871 884 566
40	MRSI	531 944 000	714 868 545	944 947 947	1 127 330 160
41	MATD		395 220 786	407 005 421	419 147 496
42	MEAHA		965 382 679	939 469 589	1 064 042 555
50	Grde Char	44 365 000	56 192 219	52 662 723	52 411 261
51	CSC	141 680 000	164 415 810	156 993 260	166 415 630
52	ASCE	374 983 000	430 744 961	431 256 016	439 681 132
54	CC	309 852 000	337 331 672	337 229 224	358 501 001
55	CE	300 590 000	329 356 506	328 485 680	345 820 108
56	CCOM	463 363 000	501 172 755	491 429 947	505 350 735
57	CCAS	465 502 000	506 348 360	510 934 753	547 240 646
60	MEDIA-F	238 808 000	246 107 077	253 110 619	260 324 784
99	DCIM	7 469 856 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
	Total	349 565 079 000	384 322 992 102	423 302 911 990	453 550 613 294

Annexe 1.2 titre 2 : Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2014

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2014
1	PRES	0	30 000 000	50 493 685	4 762 217	0	1 321 798 274	1 407 054 176
2	SGG-CM	0	24 426 000	893 240	84 244	0	242 081 496	267 484 980
3	PM	0	30 000 000	39 279 236	3 704 547	200 000	448 019 066	521 202 849
5	CES	0	9 272 000	8 840 660	833 790	0	146 483 635	165 430 085
7	MRPRP	0	5 000 000	15 956 720	1 504 928	0	197 490 622	219 952 270
9	MATS	212.180 000	75 000 000	154 696 221	14 589 883	35 000 000	31 264 862 813	31 756 328 917
10	MJustice	0	100 000 000	77 398 135	7 299 659	162 000 000	7 226 956 590	7 573 654 384
11	MDNAC	6 792 546 150	75 000 000	0	0	10 000 000	60 191 524 001	67 069 070 151
12	MAEACR	39 140 000	5 000 000	59 519 998	5 613 516	1 771 000 000	12 929 041 566	14 809 315 080
14	MEF	180 300 470	825 702 000	477 576 943	45 041 770	0	16 832 897 801	18 361 518 984
15	MCT	0	20 516 000	51 498 895	4 857 021	0	1 918 460 381	1 995 332 297
17	MFPTSS	0	200 000 000	95 686 120	9 024 456	300 000 000	2 583 683 459	3 188 394 035
18	MC	0	20 000 000	192 004 655	18 108 557	0	674 597 066	904 710 278
19	MPFG	0	15 500 000	8 000 000	754 505	0	594 826 432	619 080 937
20	MSL	0	10 000 000	58 078 020	5 477 519	0	1 146 895 284	1 220 450 823
21	MSanté	0	60 000 000	475 510 186	44 846 847	3 389 084 000	41 986 824 861	45 956 265 895
22	MASSN	0	30 000 000	94 460 634	8 908 877	2 000 000	5 580 392 427	5 715 761 938
23	MENA	0	1 550 000 000	836 794 220	78 920 670	700 000 000	108 127 269 841	111 292 984 731
24	MESS	0	200 000 000	699 011 141	65 925 919	1 200 000 000	32 974 106 963	35 139 044 023
25	MICA	0	25 000 000	102 812 576	9 696 574	0	1 006 232 259	1 143 741 409
26	MME	0	23 424 000	10 859 000	1 024 146	0	392 701 464	428 008 610
27	MASA	0	40 000 000	840 232 355	79 244 932	0	6 601 854 651	7 561 331 938
28	MRAH	0	50 000 000	215 728 030	20 345 983	0	3 069 207 545	3 355 281 558
29	MEDD	0	35 000 000	135 097 441	12 741 461	0	4 058 668 336	4 241 507 238
30	MIDT	0	30 000 000	103 549 136	9 766 042	0	1 763 099 974	1 906 415 153

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2014
31	MDENP	0	40 000 000	2 624 915	0	481 916 240	552 373 072
35	MPCDH	0	5 000 000	0	10 000 000	373 735 713	388 735 713
37	MJPE	0	25 892 000	808 884	500 000	1 087 493 871	1 123 271 339
38	MHU	0	7 500 000	5 398 095	5 500 000	716 513 889	792 147 871
40	MRSI	0	50 000 000	13 782 911	0	504 945 714	714 868 545
41	MATD	0	5 000 000	0	0	390 220 786	395 220 786
42	MEAHA	0	5 000 000	11 587 884	0	825 928 700	965 382 679
50	Grde Chan	0	5 000 000	561 797	0	44 673 702	56 192 219
51	CSC	0	5 000 000	1 160 402	0	145 951 688	164 415 810
52	ASCE	0	19 989 200	3 298 707	0	372 480 931	430 744 961
54	CC	0	15 000 000	1 067 119	0	309 949 908	337 331 672
55	CE	0	10 000 000	1 566 494	0	301 180 507	329 356 506
56	CCOM	0	10 000 000	2 725 760	0	459 545 824	501 172 755
57	CCAS	0	10 000 000	2 338 969	0	469 209 361	506 348 360
60	MEDIA-F	3 605 000	5 000 000	0	8 000 000	229 502 077	246 107 077
99	DCIM	0	0	0	10 000 000 000	0	10 000 000 000
	Total	7 227 771 620	3 707 221 200	500 000 000	17 593 284 000	349 993 225 717	384 322 992 102

Annexe 1.3 titre 2 : Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2015

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2015
1	PRES	0	30 000 000	4 581 875	0	1 363 468 995	1 443 091 696
2	SGG-CM	0	24 426 000	345 481	0	249 395 397	277 563 033
3	PM	0	30 000 000	3 639 048	200 000	461 550 526	531 162 210
5	CES	0	9 272 000	892 909	0	150 904 310	169 846 709
7	MRPRP	0	5 000 000	1 529 348	0	203 461 269	225 024 442
9	MATS	218 545 400	75 000 000	26 766 600	35 000 000	38 154 592 884	38 773 026 363
10	MJustice	0	100 000 000	6 006 332	162 000 000	7 813 600 330	8 140 650 207
11	MDNAC	6 996 322 535	75 000 000	0	10 000 000	61 998 138 805	69 079 461 340
12	MAECR	40 314 200	5 000 000	4 843 681	1 771 000 000	13 318 884 100	15 187 656 419
14	MEF	185 709 484	825 702 000	52 903 814	0	17 435 624 279	19 019 995 541
15	MCT	0	20 516 000	8 648 902	0	2 205 169 537	2 319 355 023
17	MFPTSS	0	200 000 000	4 918 686	300 000 000	3 072 791 219	3 626 061 660
18	MC	0	20 000 000	12 025 845	12 025 845	756 164 217	918 432 576
19	MPFG	0	15 500 000	944 209	0	649 195 812	674 921 796
20	MSL	0	10 000 000	6 817 052	0	1 283 851 122	1 367 681 274
21	MSanté	0	60 000 000	60 082 212	3 389 084 000	46 467 466 975	50 567 254 361
22	MASSN	0	30 000 000	11 863 624	2 000 000	6 039 035 105	6 199 520 725
23	MENA	0	1 550 000 000	72 098 641	700 000 000	124 073 570 684	127 104 414 605
24	MESS	0	200 000 000	82 609 377	1 200 000 000	37 474 461 812	39 769 139 282
25	MICA	0	25 000 000	8 789 632	0	1 062 376 312	1 182 569 934
26	MME	0	23 424 000	1 109 985	0	404 585 854	440 031 234
27	MASA	0	40 000 000	47 455 896	0	7 263 334 618	7 817 292 268
28	MRAH	0	50 000 000	16 495 843	0	3 464 596 628	3 693 250 184
29	MEDD	0	35 000 000	14 786 143	0	4 341 721 073	4 536 858 211
30	MIDI	0	30 000 000	10 688 832	0	1 912 535 311	2 058 081 076

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT - dépenses de personnel au titre de 2015
31	MIDENP	0	40 000 000	1 327 916	0	524 519 410	578 901 032
35	MPCDH	0	5 000 000	0	10 000 000	396 183 003	411 183 003
37	MJFPE	0	25 892 000	2 676 726	500 000	1 459 327 958	1 514 709 478
38	MHU	0	7 500 000	3 663 816	5 500 000	769 571 204	822 251 128
40	MRSI	0	50 000 000	22 060 262	0	656 030 525	944 947 947
41	MATD	0	5 000 000	0	0	402 005 421	407 005 421
42	MEAHA	0	5 000 000	3 201 734	0	899 794 111	939 469 589
50	Grde Chan	0	5 000 000	151 490	0	46 022 053	52 662 723
51	CSC	0	5 000 000	151 490	0	150 352 590	156 993 260
52	ASCE	0	19 989 200	2 543 295	0	383 722 382	431 256 016
54	CC	0	15 000 000	270 919	0	319 295 109	337 229 224
55	CE	0	10 000 000	760 659	0	310 247 590	328 485 680
56	CCOM	0	10 000 000	742 209	0	473 391 674	491 429 947
57	CCAS	0	10 000 000	1 625 517	0	483 330 058	510 934 753
60	MEDIA-F	3 713 150	5 000 000	0	8 000 000	236 397 469	253 110 619
99	DCIM	0	0	0	10 000 000 000	0	10 000 000 000
	Total	7 444 604 769	3 707 221 200	500 000 000	17 605 309 845	389 130 667 732	423 302 911 990

Annexe 1.4 titre 2 : Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2016

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2016
1	PRES	0	30 000 000	70 959 076	6 817 154	0	1 406 350 191	1 514 126 421
2	SGG-CM	0	24 426 000	14 527 429	1 395 674	0	256 931 288	297 280 391
3	PM	0	30 000 000	36 048 281	3 463 217	200 000	475 492 474	545 203 972
5	CES	0	9 272 000	9 435 406	906 475	0	155 458 914	175 072 795
7	MRPRP	0	5 000 000	20 027 161	1 924 042	0	209 613 332	236 564 535
9	MAJS	225 101 762	75 000 000	216 454 820	20 795 166	35 000 000	45 634 912 400	46 207 264 148
10	MJustice	0	100 000 000	51 895 119	4 985 648	162 000 000	8 428 239 582	8 747 120 349
11	MDNAC	7 206 212 211	75 000 000	5 956 720	572 272	10 000 000	63 860 352 144	71 158 093 347
12	MAECR	41 523 626	5 000 000	47 590 800	4 572 125	1 771 000 000	13 727 729 060	15 597 415 611
14	MEF	191 280 769	825 702 000	609 859 515	58 590 194	0	18 558 920 581	20 244 353 059
15	MCT	0	20 516 000	75 814 125	7 283 586	0	2 498 443 923	2 602 037 634
17	MFTSS	0	200 000 000	60 279 579	5 791 157	300 000 000	3 564 072 653	4 130 143 389
18	MC	0	20 000 000	118 130 006	11 348 941	11 348 941	840 957 616	1 001 785 504
19	MPFG	0	15 500 000	26 493 754	2 545 298	0	7 16 714 705	761 253 757
20	MSL	0	10 000 000	67 013 100	6 438 057	0	1 379 879 026	1 463 330 183
21	MSanté	0	60 000 000	555 506 786	53 368 439	3 389 084 000	50 985 079 674	55 043 038 899
22	MASSN	0	30 000 000	104 289 860	10 019 296	2 000 000	6 520 954 516	6 667 263 672
23	MENA	0	1 550 000 000	819 680 934	78 748 078	700 000 000	128 510 119 708	131 658 548 720
24	MESS	0	200 000 000	825 152 288	79 273 720	1 200 000 000	43 086 045 905	45 390 471 913
25	MICA	0	25 000 000	89 390 238	8 587 865	0	1 131 006 341	1 253 984 444
26	MME	0	23 424 000	12 871 214	1 236 558	0	416 831 942	454 363 714
27	MASA	0	40 000 000	431 505 831	41 455 466	0	7 857 565 495	8 370 526 792
28	MRAH	0	50 000 000	168 477 444	16 185 902	0	3 810 671 795	4 045 335 141
29	MEDD	0	35 000 000	171 599 019	16 485 796	0	4 463 224 741	4 686 309 556
30	MIDT	0	30 000 000	87 956 278	8 450 102	0	2 071 507 594	2 197 913 974

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2016
31	MDENP	0	40 000 000	27 192 848	2 612 461	0	557 379 865	627 185 174
35	MPCDH	0	5 000 000	0	0	10 000 000	413 295 356	428 295 356
37	MJFPE	0	25 892 000	27 124 353	2 605 881	500 000	1 832 038 536	1 888 160 770
38	MHU	0	7 500 000	30 528 315	2 932 905	5 500 000	825 423 346	871 884 566
40	MRSI	0	50 000 000	246 168 038	23 649 763	0	807 512 359	1 127 330 160
41	MATD	0	5 000 000	0	0	0	414 147 496	419 147 496
42	MEAHA	0	5 000 000	77 271 940	7 423 641	0	974 346 974	1 064 042 555
50	Grde Chan	0	5 000 000	0	0	0	47 411 261	52 411 261
51	CSC	0	5 000 000	5 956 720	572 272	0	154 886 638	166 415 630
52	ASCE	0	19 989 200	22 249 918	2 137 586	0	395 304 428	439 681 132
54	CC	0	15 000 000	13 300 225	1 277 774	0	328 923 002	358 501 001
55	CE	0	10 000 000	14 809 104	1 422 735	0	319 588 269	345 820 108
56	CCOM	0	10 000 000	7 020 400	674 461	0	487 655 874	505 330 735
57	CCAS	0	10 000 000	35 913 756	3 450 293	0	497 876 597	547 240 646
60	MEDIA-F	3 824 545	5 000 000	0	0	8 000 000	243 500 239	260 324 784
99	DCIM	0	0	0	0	10 000 000 000	0	10 000 000 000
	Total	7 667 942 913	3 707 221 200	5 204 450 400	500 000 000	17 604 632 941	418 866 365 840	453 550 613 294

Annexe 2 : Dépenses de fonctionnement (Enveloppes de référence 2014-2016 y compris eau, électricité, téléphone (en milliers de FCFA))

Ministère	Consommations matérielles (2014)	Dess (matérielles)	Datit (fonctionnelles)	1048 (2014)	Postales (2014)	Autres (2014)	Autres (2014)	Autres (2014)	Autres (2014)	Autres (2014)	Autres (2014)	Autres (2014)
Présidence du Faso	7 201 159	47 254	56 800	104 054	7 097 105	7 367 347	607 000	7 974 347	8 213 577	8 459 984		
Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	232 074	900	1 975	2 875	229 199	236 724	79 500	316 224	325 710	335 482		
1 ^{er} Ministre	966 273	122 300	9 800	132 100	834 173	860 086	117 000	977 086	1 006 399	1 036 591		
Conseil Economique et Social	494 297	32 426		32 426	461 871	482 107	68 667	550 774	567 297	584 316		
Ministère chargé des relations avec les Institutions et des Réformes politiques	246 003		3 900	3 900	242 103	248 988	-	248 988	256 458	264 152		
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Sécurité	8 821 429	262 700	1 955	264 655	8 556 774	9 208 310	100 000	9 308 310	9 587 559	9 875 186		
Ministère de la Justice	3 908 488	1 009 495	22 500	1 031 995	2 876 493	3 161 315	220 000	3 381 315	3 482 754	3 587 237		
Ministère de la Défense nationale et des Anciens Combattants	10 510 262	34 450	4 905	39 355	10 470 907	11 402 157		11 402 157	11 744 222	12 096 548		
Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	12 095 154	547 775	8 859	556 634	11 538 520	11 875 215	203 377	12 078 592	12 440 950	12 814 179		
Ministère de l'Economie et des Finances	6 008 683	128 648	29 563	158 211	5 850 472	5 884 906	-	5 884 906	6 061 453	6 243 297		
Ministère de la Culture et du Tourisme	610 768	10 000	5 500	15 500	595 268	673 182	50 000	723 182	744 877	767 223		
Ministère de la Fonction publique, du travail et de la Sécurité Sociale	2 297 790	87 150	13 385	100 535	2 197 255	2 333 232	142 400	2 475 632	2 549 901	2 626 398		
Ministère de la Communication	966 504	30 000	9 775	39 775	926 729	1 096 064	30 000	1 126 064	1 159 846	1 194 641		
Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	339 068		6 750	6 750	332 318	348 003	-	348 003	358 443	369 197		
Ministère des Sports et des Loisirs	776 798	28 925	10 178	39 103	737 695	851 139	45 786	896 924	923 832	951 547		
Ministère de la Santé	14 072 473	236 689	72 287	308 976	13 763 498	14 623 116	-	14 623 116	15 061 810	15 513 664		
Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale	758 713	31 671	9 716	41 386	717 327	729 387	110 000	839 387	864 569	890 506		
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	8 624 280	586 212	109 463	695 675	7 928 605	8 140 068	333 345	8 473 413	8 727 615	8 989 443		
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	3 036 369	187 949	38 962	226 911	2 809 458	2 994 223	329 409	3 323 632	3 423 341	3 526 041		
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	435 693	23 000	2 815	25 815	409 878	452 120	85 000	537 120	553 234	569 831		
Ministère des Mines et de l'Energie	192 622		5 395	5 395	187 227	201 157	76 500	277 657	285 987	294 566		
Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	1 195 743	12 682	7 415	20 097	1 175 146	1 319 589	53 500	1 373 604	1 414 812	1 457 256		

Ministère	Président	Directeur	Secrétaire	Trésorier	Administratif	Financier	Technique	Logistique	Personnel	Matériel	Services	Autres	Total
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	940 273	13 000	17 272	30 272	910 002	928 089	105 000	1 033 089	1 064 082	1 096 004			
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	1 177 103	3 500	13 440	16 940	1 160 163	1 205 150	-	1 205 150	1 241 305	1 278 544			
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	2 308 336	180 895	19 136	200 031	2 108 306	2 156 298	200 000	2 356 298	2 426 987	2 499 797			
Ministère du Développement de l'Economie Numérique	587 123	22 643	5 002	27 645	559 478	1 455 391	-	1 455 391	1 499 053	1 544 024			
Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique	279 164	32 250	3 800	36 050	243 114	286 546	3 000	289 546	298 232	307 179			
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	304 924	42 483	4 091	46 574	258 350	275 462	18 120	293 582	302 390	311 461			
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	543 853	10 800	4 550	15 350	528 503	499 874	55 000	554 874	571 521	588 666			
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	715 657	66 000	10 269	76 269	639 388	491 361	66 000	724 570	746 307	768 696			
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation	422 558	1 000	100	1 100	421 458	290 989	-	434 102	447 125	460 539			
Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement	867 167	47 682	1 915	49 597	816 920	612 941	42 000	884 097	910 620	937 939			
Grande Chancellerie	267 134		2 190	2 190	264 944	279 702	10 000	289 702	298 394	307 345			
Conseil Supérieur de la Communication	296 222	17 290	8 405	25 695	270 527	255 003	15 000	270 003	278 103	286 446			
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	471 072	59 934	5 090	65 024	406 048	418 229	-	418 229	430 776	443 700			
Conseil Constitutionnel	449 444	28 276	9 170	37 446	411 998	425 363	95 000	520 363	535 973	552 053			
Conseil d'Etat	178 393	12 750	4 130	16 880	161 513	166 358	-	166 358	171 349	176 490			
Cour des Comptes	406 063	66 307	19 885	86 192	319 871	311 816	44 650	356 466	367 160	378 175			
Cour de Cassation	270 338	5 000	2 150	7 150	263 188	281 866	13 500	293 582	302 390	311 461			
Médiateur du Faso	253 957	33 897	3 619	37 516	216 441	217 392	-	217 392	223 913	230 631			
Transferts de Ressources aux collectivités	3 817 380				3 817 380	3 931 901	-	3 931 901	4 049 858	4 171 354			
DCIM	22 567 562		977 664	977 664	21 589 898	22 427 720	1 634 412	24 062 132	24 779 196	25 517 771			
Total ministères et institutions	120 914 366	4 083 933	1 543 776	5 607 708	115 305 511	121 405 886	4 953 166	126 897 260	130 699 379	134 615 560			

Annexe 3: Dépenses de transferts Courants (enveloppes de référence 2014-2016 (en milliers de FCFA))

Ministère	Présence Zéro	DNR	PNL	Enveloppes 2014-2016	Ouvertures de crédits	Enveloppes 2014-2016	Enveloppes 2014-2016	Enveloppes 2014-2016
Présidence du Faso	1 453 865	0	-	-	1 453 865	1 453 865	1 497 481	1 542 405
Premier Ministère	2 700 472	10000	2 425	12 425	2 688 047	2 812 797	2 893 438	2 980 242
Parlement	13 428 952	0	-	-	13 428 952	13 428 952	13 831 821	14 246 775
Conseil Economique et Social	4 640	0	-	-	4 640	4 640	4 779	4 923
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Sécurité	10 564 508	0	-	-	10 564 508	10 584 508	10 901 443	11 228 487
Ministère de la Justice	794 327	0	1 350	1 350	792 977	792 977	816 766	841 269
Ministère de la Défense nationale et des Anciens Combattants	1 390 527	0	3 401	3 401	1 387 126	1 387 126	1 428 740	1 471 602
Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	897 323	10000	2 000	12 000	885 323	885 323	911 883	939 239
Ministère de l'Economie et des Finances	24 198 845	0	83 700	83 700	24 115 145	24 216 206	24 838 599	25 583 757
Ministère de la Culture et du Tourisme	2 038 079	763612	-	763 612	1 274 467	2 187 540	2 225 774	2 292 547
Ministère de la Fonction publique, du travail et de la Sécurité Sociale	2 283 261	0	2 190	2 190	2 281 071	2 281 071	2 349 503	2 419 988
Ministère de la Communication	4 964 456	3250552	-	3 250 552	1 713 904	3 457 945	3 509 362	3 614 643
Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	297 543	0	-	-	297 543	397 543	406 469	418 663
Ministère des Sports et des Loisirs	756 110	0	9 750	9 750	746 360	807 360	829 751	854 643
Ministère de la Santé	34 338 199	5502684	527 134	6 029 818	28 308 381	37 162 507	38 011 759	39 152 112
Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale	2 327 951	0	-	-	2 327 951	2 362 951	2 432 790	2 505 773
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	27 937 610	8000	-	8 000	27 929 610	29 113 340	29 951 228	30 849 765
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	37 160 882	0	-	-	37 160 882	37 160 882	38 275 708	39 423 980
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	1 481 054	47000	3 596	50 596	1 430 458	1 807 668	1 850 582	1 906 099
Ministère des Mines et de l'Energie	2 871 501	0	-	-	2 871 501	2 989 953	3 076 098	3 168 381
Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	2 421 216	86016	750	86 766	2 334 450	2 334 450	2 404 484	2 476 618
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	1 158 461	5000	-	5 000	1 153 461	1 153 461	1 188 065	1 223 707

Ministère	Dotation 2013	DNR (amortissable)	DMP (non amortissable)	total OMB	Services	Ouvertures de crédits	Envelopes de l'exercice 2013	Envelopes de l'exercice 2012	Envelopes de l'exercice 2011
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	708 602	10054	-	10 054	698 548	-	698 548	719 504	741 090
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	304 270	60525	-	60 525	243 745	-	243 745	251 057	258 589
Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	947 734	0	-	-	947 734	-	947 734	976 166	1 005 451
Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique	43 641	0	-	-	43 641	-	43 641	44 950	46 299
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	3 412 066	7500	-	7 500	3 404 566	51 200	3 455 766	3 557 903	3 664 640
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	40 000	15000	-	15 000	25 000	-	25 000	25 750	26 523
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	4 110 179	87669	-	87 669	4 022 510	200 000	4 222 510	4 343 185	4 473 481
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation	2 338 735	0	-	-	2 338 735	-	2 338 735	2 408 897	2 481 164
Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement	330 498	22000	-	22 000	308 498	-	308 498	317 753	327 286
Conseil Supérieur de la Communication	160 641	0	-	-	160 641	-	160 641	165 460	170 424
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	3 500	0	-	-	3 500	-	3 500	3 605	3 713
Conseil Constitutionnel	3 800	0	800	800	3 000	-	3 000	3 090	3 183
Conseil d'Etat	1 410	0	-	-	1 410	-	1 410	1 452	1 496
Cour des Comptes	4 916	0	-	-	4 916	-	4 916	5 063	5 215
Cour de Cassation	5 014	0	-	-	5 014	-	5 014	5 164	5 319
Commission Electorale Nationale Indépendante	202 843	0	-	-	202 843	-	202 843	208 928	215 196
Commission de l'informatique et des Libertés	401 709	0	-	-	401 709	-	401 709	413 760	426 173
Médiateur du Faso	18 436	0	-	-	18 436	-	18 436	18 989	19 559
DCIM	84 967 422	0	-	-	84 967 422	29 800 000	114 767 422	137 116 445	140 335 938
Total ministères et institutions	273 475 198	9 885 612	637 096	10 522 708	262 952 490	43 683 643	306 636 133	334 223 644	343 356 357